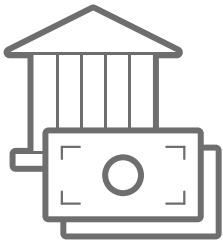


Partie 1

L'argent et les services bancaires



La Partie 1 a pour objet d'expliquer les processus bancaires de base au Canada, y compris l'ouverture d'un compte bancaire et le dépôt de fonds. Cela peut vous aider à ouvrir un compte bancaire, si vous n'en avez pas, afin de pouvoir déposer votre argent en lieu sûr. Et si vous détenez déjà un compte bancaire, vous pouvez prendre un moment pour déterminer si vous aimeriez avoir un autre type de compte, au besoin, et envisager plus d'options pour votre argent.

Table des matières

- Partie 1.1 : Ouvrir un compte bancaire2
- Partie 1.2 : Déposer une grosse somme4
- Partie 1.3 : Modes de prestation des services bancaires5
- Activité : Services bancaires en ligne ou mobiles ?8



Partie 1.1 : Ouvrir un compte bancaire

1. Choisir la banque auprès de laquelle vous souhaitez ouvrir un compte.



Voici quelques éléments à garder à l'esprit :

- La banque a-t-elle une succursale près de chez vous ? Certaines banques ont des succursales dans quelques réserves. Si vous n'avez pas le choix entre plusieurs banques là où vous habitez, n'oubliez pas que la plupart d'entre elles offrent des services bancaires en ligne, mobiles et par téléphone.
- La banque offre-t-elle les produits et les services dont vous avez besoin ?
 - Visitez le site Web de la banque pour en savoir plus à son sujet. S'il y a une succursale dans votre région, vous pouvez vous y rendre pour ouvrir un compte.
 - Vous pouvez fixer un rendez-vous pour ouvrir un compte bancaire sur le site Web de la plupart des banques ou en téléphonant à la succursale. Les rendez-vous peuvent avoir lieu en personne ou de manière virtuelle.
 - Si votre banque n'a pas de succursale près de chez vous ou s'il n'y a pas de banque du tout, vous pourriez être en mesure d'ouvrir un compte à distance. Par exemple, RBC® propose un processus d'ouverture numérique de compte où tout se fait à distance : vous pouvez ouvrir un compte en ligne, peu importe où vous vous trouvez, en libre-service ou avec l'aide d'un téléconseiller. Vous pouvez aussi utiliser l'appli Mobile RBC pour ouvrir un compte personnel.

Vous trouverez des précisions sur l'ouverture d'un compte RBC à distance au https://www.rbcbanqueroyle.com/banqueendirect/bankingusertips/accounts/open_pda_faq.html ou au <https://www.rbcroyalbank.com/fr/modes-dacces/mobile/appli-mobile-rbc/index.html>.

2. Apporter les bonnes pièces d'identité pour ouvrir un compte bancaire.



- Le Certificat du statut d'Indien est une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement du Canada qui est acceptée.
- Chaque banque a ses propres exigences en matière d'identification pour l'ouverture d'un compte bancaire. Par exemple, RBC exige :
 - Une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement (p. ex., Certificat de statut d'indien, permis de conduire canadien), ou
 - Deux pièces d'identité de la « liste A » (p. ex., certificat de naissance, carte d'assurance sociale), ou
 - Une pièce d'identité de la « liste A » et une pièce d'identité de la « liste B » (p. ex., carte d'étudiant avec photo émise par une université ou un collège du Canada, carte d'employé avec photo émise par un employeur bien connu dans votre collectivité)
- Vous trouverez des précisions sur les pièces d'identité exigées par RBC au <https://www.rbcbanqueroyle.com/banqueendirect/bankingusertips/currentid.html>.

3. Déterminer le type de compte à ouvrir : compte chèques, compte d'épargne, ou les deux.



- **Compte chèques** : pour garder votre argent en lieu sûr, tout en y ayant accès quand vous en avez besoin.
 - Vous obtenez une carte de débit et l'accès aux services bancaires par téléphone, en ligne et mobiles.
 - Vous pouvez effectuer des retraits, des dépôts et des virements.
 - Vous pouvez tirer un chèque à l'ordre de quelqu'un.



- **Compte d'épargne** : pour mettre de côté l'argent que vous utiliserez plus tard.
 - Un compte d'épargne verse des intérêts, de sorte que vous pouvez gagner de l'argent simplement en laissant vos fonds dans le compte. Toutefois, les comptes d'épargne génèrent le rendement (argent gagné) le plus faible de toutes les solutions de placement et d'épargne (dont nous parlerons dans la Partie 5).
 - Vous obtenez une carte de débit et l'accès aux services bancaires par téléphone, en ligne et mobiles.
 - Vous pouvez aussi effectuer des retraits, des dépôts et des virements.

4. S'informer au sujet des frais sur compte.



- Certains comptes bancaires sont assortis de frais mensuels. D'autres, comme ceux destinés aux jeunes et aux personnes âgées, peuvent en être exemptés.
- Avant de choisir un compte et d'accepter son ouverture, les frais doivent vous être clairement communiqués. Voici les frais possibles selon le type de compte et la banque :
 - **Frais sur découvert** : ces frais sont facturés s'il n'y a pas assez d'argent dans le compte pour couvrir un paiement.
 - **Frais d'insuffisance de fonds** : ces frais sont facturés quand il n'y a pas assez d'argent dans le compte pour couvrir un chèque.
 - **Frais sur opposition au paiement** : ces frais sont facturés si vous devez faire opposition à un chèque que vous avez établi ou à un paiement préautorisé.
 - **Frais de remplacement de carte** : ces frais sont facturés si vous perdez votre carte de crédit ou de débit et que vous devez la remplacer.
 - **Frais pour solde minimal non atteint** : ces frais sont facturés quand le solde de votre compte est inférieur au solde minimal.

5. Obtenir une carte de débit (carte-client).



- Les nouveaux clients reçoivent une carte de débit lorsqu'ils ouvrent un compte. Votre carte de débit vous est généralement envoyée par la poste.
- Une carte de débit vous permet d'accéder à l'argent de votre compte chèques ou d'épargne sans avoir à vous rendre dans une succursale.
- Vous pouvez utiliser votre carte de débit pour effectuer des achats en magasin, ainsi que pour déposer ou retirer de l'argent dans un GAB (guichet automatique bancaire).

Partie 1.2 : Déposer une grosse somme

Dépôt de chèque



Voici comment déposer un chèque d'un montant élevé, comme un paiement du gouvernement :

- Rendez-vous dans une succursale et déposez votre chèque avec l'aide d'un conseiller à la clientèle ou au GAB.
- Adhérez aux services bancaires mobiles pour votre compte et utilisez la fonction de dépôt de chèque, qui vous permet de prendre le recto et le verso du chèque en photo.

Retenues de chèques :

- Lorsque vous déposez ou encaissez un chèque, il est possible que vous ne puissiez pas accéder à l'argent immédiatement.
- La période de retenue permet à la banque de confirmer que l'émetteur du chèque a suffisamment de fonds dans son compte (autrement dit, elle s'assure que ce n'est un chèque sans provision OU que le chèque est valable). C'est le cas même lorsque le chèque provient d'une source de « confiance » comme un gouvernement.
- Les retenues de chèques vous protègent, vous et la banque, contre la fraude.
- Les réserves d'espèces des succursales sont limitées. Par conséquent, si vous encaissez un chèque d'un montant élevé, il est possible que vous ne puissiez pas recevoir la totalité du montant sur-le-champ.

Dépôt d'argent à un GAB ou au moyen des services bancaires mobiles



- Vous pouvez déposer jusqu'à 500 000 \$ aux GAB de RBC Banque Royale® ou au moyen de l'appli RBC Mobile. Les limites des autres banques peuvent être différentes.
- Tous les dépôts aux GAB ou au moyen des services bancaires mobiles font l'objet d'une retenue (vérification) pouvant aller jusqu'à cinq jours ouvrables, ou moins longtemps si la loi l'exige. Vous pouvez accéder immédiatement à une partie de l'argent, jusqu'à concurrence de la limite de déblocage des fonds non vérifiés, c'est-à-dire le montant que la banque vous permet d'utiliser dès le dépôt du chèque.

Partie 1.3 : Modes de prestation des services bancaires

Succursales dans les réserves



- Des succursales situées dans les réserves offrent leurs services aux membres, aux gouvernements et aux entreprises des Premières Nations.
- Pour obtenir la liste des succursales RBC situées dans des réserves, rendez-vous au <https://www.rbc.com/autochtones/succursales.html>.
- S'il n'y a pas de succursale bancaire dans votre collectivité ou que vous n'êtes pas en mesure d'en visiter une, vous pouvez effectuer vos opérations bancaires par téléphone, en ligne ou au moyen des services bancaires mobiles. Les rendez-vous virtuels ou par téléphone peuvent également être une option.

Services bancaires en personne



- Vous pouvez rencontrer un conseiller en personne ou utiliser un GAB dans toutes les succursales.
- Vous pouvez aussi retirer et déposer des espèces, déposer des chèques, envoyer des fonds à d'autres personnes, payer des factures, effectuer des télévirements ou des virements entre comptes et plus encore !

Qu'est-ce qu'un télévirement ?

Un télévirement est un transfert électronique de fonds d'une personne ou d'une entité à une autre. Les comptes bancaires peuvent être détenus dans des banques ou des pays différents. Il faut quelques jours pour qu'un télévirement parvienne au compte du destinataire. Pour effectuer un télévirement, l'institution financière a besoin de renseignements précis et des coordonnées bancaires du destinataire ; des frais peuvent être facturés selon le type de compte bancaire. Les télévirements sont souvent utilisés pour envoyer un montant important en toute sécurité ou un montant libellé dans une monnaie autre que le dollar canadien.

Pour en savoir plus sur l'envoi et la réception de télévirements à RBC, rendez-vous au <https://www.rbcroyalbank.com/fr/services-bancaires/televirement.html#top-page-content-2>.

Services bancaires en ligne



- Gardez un œil sur vos opérations bancaires quand et où vous le souhaitez, sans avoir à vous rendre dans une succursale pendant ses heures d'ouverture.
- Accédez à vos comptes en ouvrant une session sur le site Web de la banque au moyen d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un appareil mobile.
- Effectuez des opérations Virement *Interac*[±] (télévirements) pour envoyer des fonds à d'autres clients de RBC ou à des clients d'autres banques, payez des factures, virez des fonds à un autre compte, consultez le solde de votre compte et vos opérations, et plus encore !

Comment s'inscrire à RBC Banque en direct¹ :

1. Ouvrez un compte bancaire RBC (en suivant les instructions de la Partie 1.1).
2. Obtenez une carte de débit ou carte-client OU les renseignements sur votre compte (numéros de transit et de compte) en personne ou par la poste.
3. Rendez-vous au <https://www.rbcroyalbank.com/fr/personal.html>.
4. Cliquez sur « Ouvrir une session ».
5. Vous serez redirigé vers une page où vous pouvez cliquer sur « S'inscrire maintenant ».
6. Suivez les instructions pour vous inscrire.

Services bancaires mobiles



- Gardez un œil sur vos opérations bancaires quand et où vous le souhaitez, sans avoir à vous rendre dans une succursale pendant ses heures d'ouverture.
- Accédez aux services bancaires mobiles en téléchargeant l'appli mobile de la banque, puis en ouvrant une session.
- Déposez des chèques et effectuez des opérations Virement *Interac*, payez des factures, virez de l'argent à un autre compte, consultez le solde de votre compte et les opérations, et plus encore !

Comment utiliser les Services bancaires mobiles RBC au moyen de l'appli Mobile RBC² :

1. Vous devez d'abord vous inscrire à RBC Banque en direct comme indiqué ci-dessus.
2. Téléchargez l'appli Mobile RBC.
3. Utilisez l'identifiant et le mot de passe qui vous permettent d'accéder à RBC Banque en direct pour ouvrir une session.

Services bancaires par téléphone



- Composez le numéro de téléphone des services bancaires fourni par votre banque et entrez votre NIP lorsque le système vous le demande. Assurez-vous de garder votre NIP en lieu sûr !
- Payez des factures, vérifiez le solde de votre compte, commandez des chèques, virez des fonds et plus encore !

Comment utiliser les Services bancaires par téléphone de RBC :

1. Inscrivez-vous en appelant le 1 800 769-2511 et établissez vos renseignements d'ouverture de session, y compris votre NIP.
2. Une fois inscrit, appelez le 1 800 769-2511 pour ouvrir une session avec votre NIP.
3. Suivez les instructions pour effectuer les opérations bancaires désirées.

Dépôt direct

- Le dépôt direct permet à un tiers, comme votre employeur, de déposer automatiquement de l'argent par voie électronique dans votre compte bancaire.
- Un dépôt direct peut être ponctuel ou périodique, d'un montant constant ou variable.
- Pour établir un dépôt direct, fournissez vos renseignements personnels et bancaires demandés par le tiers qui déposera les fonds. Dans certains cas, vous devrez peut-être remplir et soumettre une formule de dépôt direct. Vous pouvez obtenir cette formule auprès de votre banque ou en ligne. Soumettez-la au tiers qui déposera les fonds.
- Exemples de dépôts directs :
 - Paie de votre employeur
 - Dépôts du gouvernement, comme les remboursements d'impôt

Débts préautorisés

- Les débits préautorisés vous permettent de transférer automatiquement de l'argent par voie électronique de votre compte bancaire à celui d'un tiers. Vous pouvez effectuer un débit ponctuel ou périodique, d'un montant constant ou variable.
- Pour établir des débits préautorisés, fournissez vos renseignements personnels et bancaires au tiers, selon ce qu'il exige.
- Dans certains cas, vous devrez peut-être remplir et soumettre une formule de débit préautorisé. Demandez la formule à votre banque ou obtenez-la en ligne, puis soumettez-la au destinataire.
- Exemples de débits préautorisés :
 - Paiement de factures (p. ex., électricité, téléphone, gaz)
 - Dons à un organisme de bienfaisance

Activité : Services bancaires en ligne ou mobiles ?

Vérifions votre compréhension des services bancaires en ligne et mobiles !

Veillez indiquer si l'opération peut être effectuée au moyen de RBC Banque en direct, de l'appli Mobile RBC ou des deux.

		RBC Banque en direct	Appli Mobile RBC	Les deux
1.	Prendre une photo d'une facture pour ajouter l'entreprise en tant que « Bénéficiaire » et payer le montant désiré.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Envoyer un Virement <i>Interac</i> au client d'une autre banque.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Commander des devises.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	Consulter des relevés bancaires électroniques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Bloquer votre carte-client ou votre carte de crédit si vous l'avez égarée ou perdue afin qu'elle ne puisse pas être utilisée avant d'être débloquée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Réponses à la page suivante.

Réponses

1. *Appli Mobile RBC*
2. *Les deux*
3. *RBC Banque en direct*
4. *Les deux*
5. *Les deux*



¹ RBC Banque en direct est un service offert par Banque Royale du Canada.

² L'appli Mobile RBC est exploitée par Banque Royale du Canada, RBC Placements en Direct Inc. et RBC Dominion valeurs mobilières Inc.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada.

[‡] Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif. VPS108170